

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA06-0416

Valable 5 ans à compter du 13 novembre 2006

Matériau présenté par : JULIUS HEYWINKEL
Textil- und Kunststoffwerk
Heywinkelstrasse 1
49565 BRAMSCHE
ALLEMAGNE

Marque commerciale : 5371 291

Description sommaire : Tissu à mailles 100 % polyester revêtu sur les deux
faces d'une enduction ignifugée à base de
polychlorure de vinyle plastifié et d'un vernis de
 finition à base acrylique.
Masse surfacique mesurée: environ 350 g/m².
Epaisseur mesurée : environ 0,45 mm.
Coloris présenté : blanc.

Nature de l'essai : Essai au Brûleur Electrique
Essais Complémentaires

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA06-0416 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des
caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article
L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 13 novembre 2006

Le Technicien responsable de l'essai

Le Chef du Laboratoire Réaction au Feu



David BETTOIA



Bruce LE MADEC

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de
classement et rapport d'essais annexé.